à la leur, et non seulement eux, mais aussi leurs familles.

« Mais vous connaissez assez, monsieur, tous ces faits regrettables, et dans les entretiens que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous, vous m'avez vous-même donné trop de détails sur ce triste état de choses, pour que j'aie besoin de m'étendre davantage sur ce sujet.

« Agréez, monsieur, etc.

En présence de la criminelle persistance des anarchistes, qui n'ont pas cessé de se montrer sourds aux bons conseils des autorités impériales, et qui, par l'intimidation, empêchent les honnêtes gens de l'île de rentrer dans les voies de la soumission et de la légalité, la Sporte a dû prendre toutes les mesures nécessaires pour réprimer l'audace des perturbateurs et rétablir le règne des lois. Cette semaine, quelques mille hommes de troupes sont partis de Constantinople pour l'île de Samos, sur des bateaux à vapeur de l'état, et un *memorandum*, dont nous donnerons la traduction dans notre prochain numéro, vient d'annoncer le blocus de cette île aux représentans des puissances étrangères. L'énergie de ces mesures amènera promptement le résultat que les habitans paisibles de Samos désirent avec ardeur, le rétablissement de l'ordre, sans lequel nul intérêt ne peut prospérer.

Ali-Néhad éfendi, qui a rempli si bien la mission relative au cadastre et à l'estimation des propriétés possédées à Smyrne par les Européens au nom de leurs parents sujets de la S. Porte, vient de recevoir celle de procéder au recensement de la population de ladite ville, mission qu'il remplira avec non moins d'intelligence et de zèle que la précédente. Il doit partir bientôt pour se rendre à sa destination. Voici le *memorandum* que la S. Porte vient d'adresser à ce sujet aux chefs des légations étrangères, sous la date du 16 de ce mois :

« Monsieur le ministre, le recensement des sujets étrangers ayant été commencé, il y a quelques années, à Smyrne, sans avoir été achevé, les difficultés incessantes qui naissent de cet état provisoire, ont décidé le gouvernement de la S. Porte à procéder à l'achèvement de cette opération. Cette mission, toute de conciliation, vient d'être confiée à Ali-Néhad éfendi, membre distingué du bureau de traduction de la Porte, chargé précédemment du cadastre et de l'estimation de toutes les propriétés que les sujets des puissances étrangères possèdent à Smyrne et dans environs au nom de leurs parents sujets du gouvernement impérial. Nous vous prions de vouloir bien adresser au consul de votre gouvernement résidant à Smyrne les instructions nécessaires, afin qu'il prête son concours bienveillant à Ali-Néhad éfendi pour qu'il puisse remplir avec succès la mission dont il vient d'être chargé. Nous vous prions également de vouloir nous communiquer les instructions que vous enverrez, à ce sujet, à votre consul. »

M. Jonesko nous communique la lettre suivante sur l'industrie sériciicole, qui lui est adressée, de Salonique, 7 janvier, par M. R. Abbott, un des premiers négocians de Salonique :

« Monsieur,

« Je m'empresse de vous transmettre les informations que vous m'avez demandées sur les filatures à soie, établies à Salonique, et je me estimerais heureux de vous en fournir sur quelque sujet que vous pourriez me juger en état de traiter.

« A l'heure qu'il est, Salonique possède 18 fabriques à soie filant ensemble annuellement environ, vingt-cinq mille oceques de soie fine; pour la confection de cette quantité son emploie, terme moyen, environ 350,000 oceques de cocons qu'on achète des villages environnants à divers prix. Cette année-ci, les prix ont roulé de Piastres 11 jusqu'à 1[illegible] 18 l'oeque, premier coût; il faut de 13 à 15 oceques de cocons pour extraire une oeque de soie fine au titre de 5/6 cocons; ces 15 oeques offrent en outre 7 o/o de doublons, 8 o/o coupons et 30 o/o de chiffons, 1,600 ouvriers et ouvrières sont occupés de ce travail, et perçoivent ensemble P. 3,600 par jour. Environs 60,000 *chéli* de bois à brûler sont indispensables pour nourrir le feu des fourneaux; le prix de ces bois varie de P. 1 1/2 à 2 et 8 1/2 le *chéli* rendu à la fabrique; le *chéli* pèse 130 oeques.

« Le district de Salonique produit, terme moyen, 400,000 oceques de cocons propres à être filés. Celui de Larisse produit une quantité majeure, mais la qualité, quoique plus fine en couleur plus faisante, n'est pas aussi productive.

« Salonique possédait, il y a cinq ans 25 à 28 filatures à soie; mais quelques uns des fabricans voulant changer de localité, ont été empêchés par les autorités d'en installer de nouvelles dans des quartiers turcs, position indispensable à cette manifacture. Aujourd'hui même, il n'est pas rare, pour un fabricant, si de changer de localité, ni pour son extension; toutes de ces oppositions ne font que aboutissent au détriment des sujets de la S. Porte.

« Dans l'état actuel, même, il y a dans cette ville des filatures dont la seule crainte de la concurrence, sur les marchés de Londres et Marseille, aux soies de Trieste, Friuli, Vicenza, etc., vous pouvez aisément comprendre quelle serait la position de ces soies-ci, si nos fabricans obtenaient quelques facilités ou quelques petits privilèges, des choses de rien: alors l'amour-propre s'engagerait, et on s'appliquerait à la filature et à rivaliser avec les premières fabriques de l'Italie. Depuis l'année dernière, on a commencé à exporter des cocons à soie, pour les faire filer dans les fabriques de France. Une fois le matériel enlevé à nos fabricans, il leur reste d'autre alternative que celle d'abandonner leurs filatures; lutter avec les acheteurs, c'est impossible; leurs fabriques à vapeur leur présentent des économies que nous ne pouvons réaliser, avec nos fabriques imparfaites; malheur aux infortunés ouvriers, si les fabricans étaient forcés d'abandonner les filatures!

« Cette année on a exporté plus de 100,000 oeques de cocons pour Marseille. Cette exportation pourrait à l'avenir acquérir de bien plus grandes proportions; dans ce cas, cette branche d'industrie si trouverait gravement entravée et contrarié par les exportateurs. Quelques uns en profiteraient aux dépens de la généralité; mais ne ferait que perdre d'une manière sensible, puisqu'il n'y a aucun doute que cette industrie si animée aujourd'hui et en voie de prospérité, ne se trouvât par cela tout-à-coup paralysée.

« Ces considérations me conduisent à penser que le gouvernement devrait, dans sa haute sollicitude pour les intérêts de ses sujets et particulièrement pour ceux qui appartiennent à la classe indigente, interdire de pareilles spéculations, en défendant l'exportation des cocons. Il serait bien, en outre, qu'il prît des mesures pour qu'on adoptât dans les fabriques à vapeur et de les faire surveiller par les autorités de la province et prêter aide et protection pour empêcher tout abus. De pareilles conditions seraient probablement le sujet d'objections sérieuses; mais, en présence des avantages incalculables qu'elles offrent, elles ne sauraient être prises légèrement. »

J'ai l'honneur d'être, etc.

R. ABBOTT.

Nous avions cru qu'entre le *Portafoglio Maltese*, son correspondant de Constantinople et nous, il n'y avait qu'une question de bonne foi. Nous nous sommes trompés. Ils nous accusaient de vénalité; nous leur répondîmes : prouvez, comme il vous plaira ou comme vous pourrez, mais prouvez, et nous avouerons notre honte. Ils nous répondent dans le numéro du 9 de ce mois, et pour toute preuve, ils se mettent à rabâcher à peu près ce qu'ils avaient dit précédemment contre nous, stupides misères que, pour sa part, le correspondant entremêle, cette fois-ci, de citations latines pour en relever sans doute le mérite; comme si, en quelque langue qu'on s'exprime, ce qui est misérable n'est pas toujours misérable. La réponse qui nous est faite témoigne que l'on cultive la sottise avec non moins de succès que la calomnie, et nous n'avons que faire avec de telles gens.

On nous écrit de Grèce, en date du 8 de ce mois :

« D'après les dernières nouvelles reçues de Bavière, S. M. le roi Othon devait partir le 3 du mois courant de Munich pour Vienne, et de là se rendre à Trieste pour s'embarquer à bord du bateau à vapeur de guerre autrichien le *Vulcain*, qui doit le transporter en Grèce.

« Les différents projets de loi qui doivent être présentés par les ministres aux chambres sont prêts. En général, on s'accorde à dire qu'ils sont conçus dans l'intérêt du pays, mais dénoncés d'individus aussi, qui ne vivent que d'abus, et dans ce nombre se trouvent malheureusement beaucoup d'employés du gouvernement, sont désappointés de voir cesser bientôt un peculé qui leur fournissait une existence aisée et les moyens de se soustraire par trop honteusement à leurs devoirs. Le ministre des finances surtout a une lourde tâche, et s'il réussit dans les réformes qu'il veut introduire, il aura bien mérité du pays. On compte principalement sur le caractère probe et capable de ce fonctionnaire pour mettre un terme à ce déplorable état de choses qui empire de jour en jour davantage.

« Il est de nouveau question d'organiser un service de bateaux à vapeur grecs dans les îles et sur différentes côtes du Royaume hellénique. Ce service serait fait par une société d'actionnaires, à qui le gouvernement garantirait le capital à raison de 5 o/o en lui accordant le privilége exclusif du cabotage. On doute cependant que ce projet reçoive son exécution, non pas de la part du gouvernement, mais parce que les finances nécessaires à cette entreprise pourront difficilement être réunies, vu le peu de confiance que cette entreprise inspire aux négocians grecs de l'Europe, les seuls qui puissent fournir les capitaux qu'elle exige.

« Les bateaux à vapeur anglais qui font les voyages deux fois par mois entre Londres et Constantinople, toucheront à l'avenir à Syra.

« La goélette ottomane nommée *Marouha*, capitaine Saban Moussondaïs, partie de la Canée pour Chio avec un chargement de blé, d'orge et de beurre, a fait naufrage le 1[illegible] du mois courant sur un rap de l'île de Syra. Grèce aux secours prompts et énergiques qui ont été opérés par le consul de la S. Porte, l'équipage et les passagers ont été sauvés; de même le navire et les marchandises ont été retirés du fond de la mer.

« On vient d'apprendre qu'une goélette sous pavillon ottoman commandée par le capitaine Nicolas Bourgiraïkis, qui était le service de paquebot entre l'île de Crète et Smyrne, ayant jeté l'ancre à l'île Argentière, près de Milo, le 14 du mois passé, le capitaine, après avoir vendu tout son chargement composé de savon, de beurre et de riz, a fait sombrer son navire dans l'espoir de faire disparaître toute trace de son crime. On dit dans le public que les autorités locales de l'île précitée ne sont pas étrangères à cet acte de barratarie. Le consul de la S. Porte, informé que le sous préfet de l'île de Milo a arrêté et envoyé le capitaine du navire à Syra pour y être jugé par les tribunaux, n'a pas manqué de faire les démarches nécessaires auprès de qui de droit pour sauvegarder les intérêts des propriétaires du chargement. »

Au moment de mettre sous presse, nous avons reçu les journaux d'Europe par le courrier de Vienne qui vient d'arriver. Les dernières nouvelles de Paris sont du 3 janvier et celles d'Allemagne du 7. Nous trouvons dans il *Corriere italiano* les dépêches télégraphiques suivantes :

PARIS, 4 *janvier*. — Tout le ministère a donné sa démission. Le Président de la République l'a accepté, après avoir tenté en vain de l'en détourner. On prétend que le parti Thiers revient au pouvoir. La Bourse se montre agitée. On désigne comme devant composer le nouveau ministère : MM. Lamoricière, Bixio, Odilon Barrot, Dufaure, Daru, Foucher. D'après un bruit qui mérite confirmation, M. Dupin aurait donné sa démission de procureur-général.

BERLIN, 5 *janvier*. — La *Réforme allemande* donne comme positive la nouvelle [illegible] rois, moins deux compagnies, ont abandonné la ville de Cassel et ont cessé de loger dans les maisons des habitants.

GÊNES, 2 *janvier*. — Hier il s'est élevé une querelle entre le peuple et des militaires dans une des principales rues. On compte plusieurs blessés. Ce désordre est maintenant calmé. Les tribunaux ont déjà fait une enquête sur cet événement.

TURIN, 3 *janvier*. — Le projet de loi sur la vente des biens dominicaux a été adopté avec une majorité de 97 voix contre 21.

La dépêche télégraphique de Paris qu'on vient de lire n'explique point la cause de la démission du ministère français. On sait qu'il existait un désaccord entre le pouvoir et le bureau de l'Assemblée législative au sujet de M. Yon, commissaire de police attaché à cette assemblée, dont le ministère voulait la destitution contrairement à la volonté du bureau. Est-ce ce désaccord qui a amené la retraite du ministère? C'est probable. Voici, d'ailleurs, ce que nous lisons dans le *Journal des Débats* sur des rumeurs qui n'annonçaient pas un très grand accord entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif.

Numéro du 1[illegible] janvier. — « Le Président de la République a reçu ce soir, à l'occasion de la nouvelle année, le président et le bureau de l'Assemblée Nationale.

« Cette entrevue, à laquelle assistaient aussi un grand nombre de représentans, avait donné lieu ce soir, dans Paris, à diverses rumeurs assez contradictoires et que nous croyons devoir nous abstenir de mentionner avant d'avoir des renseignements plus précis. »

Numéro du 3 janvier. — « Les rumeurs qui avaient fait ajourd'hier soir de la visite rendue la veille du jour de l'an, par M. Dupin à M. Louis-Napoléon, un événement d'une haute gravité politique, ont beaucoup perdu de leur importance hier et aujourd'hui; pour être tout à fait dans la vérité, il faut dire que cette importance a presque entièrement disparu.

« D'abord il ne s'agit pas de discours officiels ni même d'une entrevue presque solennelle et pour laquelle on pourrait croire que chacune des parties s'était préparée; il s'agit en réalité d'une démarche purement officieuse et d'une conversation de deux ou trois minutes, suivie à voix presque basse, et qu'en définitive huit ou dix personnes seulement ont pu entendre.

« Parlant non pas au nom de l'Assemblée, ni même au nom du bureau, mais en son nom personnel, M. Dupin a commencé en disant :

« Monsieur le Président, je souhaite que l'année soit heureuse pour vous, pour la France et pour nous tous.

« — « Monsieur le président, a répondu le Président de la République, j'accepte avec plaisir vos vœux, qu'ils soit personnel qu'ils sont sincères. Il importe tant que la bonne harmonie des pouvoirs ne soit pas troublée dans les temps difficiles que nous avons à traverser ! »

« — Rien n'est plus désirable, a repris M. Dupin, et personnellement j'ai toujours fait ce qui dépendait de moi pour maintenir cet accord, parce que sans cela le bien est impossible. Le pouvoir législatif n'a rien à gagner à l'affaiblissement du pouvoir exécutif, et le pouvoir exécutif ne peut que perdre en tentant d'affaiblir le pouvoir législatif.

« — Vous et moi, a ajouté M. Louis Napoléon, chacun dans la limite de nos attributions, nous devons nous attacher à faire respecter les lois du pays et l'autorité qui nous est donnée par la Constitution, sans empiétement d'un pouvoir sur l'autre. Je ne tiens pas à la prorogation de mes pouvoirs, mais je tiens, quand je remettrai au peuple le pouvoir que j'ai reçu de lui, à le lui rendre intact et respecté. Ma conviction, c'est que la France veut la paix et l'ordre, et elle donnerait tort à celui des deux pouvoirs qui attaquerait l'autre.

« — Jesuis entièrement de cet avis, a répondu M. Dupin, je pense que les agresseurs auraient tort, et l'expérience a prouvé que celui qui avancerait d'un pas serait obligé de reculer de quatre. »

La même feuille annonce que le 31 décembre, M. Yon a donné sa démission de commissaire de police spécial auprès de l'Assemblée législative.

La poste de Vienne n'a apporté rien de bien saillant sur l'Allemagne. Le *Corriere Italiano*, que nous avons déjà cité, annonce que la première conférence régulière à Dresde devait avoir lieu le 3 de ce mois.

Les nouvelles de l'Angleterre et des autres pays de l'Europe ne méritent pas une mention particulière.

Aujourd'hui, le conseil des ministres s'est réuni à la Porte, sous la présidence du Grand-Vézir.

Par ordonnance impériale, en date du 14 de ce mois :

Hadji-Ibrahim aga, capou-kéhaïa de plusieurs gouverneurs,

Suleyman aga, parent de Hogia Eumer éfendi,

Eumer bey, ex-gouverneur de Babaï-Afik,

Abdullah, ancien employé de la S. Porte,

Et Moustafa aga, intendant de Nafi éfendi, mustéchar du Séraskierat,

Sont nommés capoudji-bachi du palais impérial ;

Chahab bey, fils de feu Pertef pacha, est nommé directeur du bureau de la correspondance du conseil d'état, et a été promu, à cette occasion, au rang de fonctionnaire de la deuxième classe;

Vehizel éfendi, sous-directeur du même bureau, a été également promu au rang de fonctionnaire de la deuxième classe ;

Galib éfendi, gouverneur de Tournova, est promu au grade de mir-ul-umera ;

Méhemed-Hazir éfendi, caissier de la douane, est élevé au grade de fonctionnaire de second rang de la seconde classe ;

Eumer-Faïz éfendi, capou-kéhaïa de plusieurs gouverneurs, est élevé au grade de fonctionnaire du second rang de la première classe.

NOUVELLES DIVERSES.

Vendredi dernier, S. M. I. le Sultan, accompagné de sa suite ordinaire, s'est rendu à la mosquée de Dolma-Bagtché, pour assister à la prière de midi.

— Mercredi dernier, un grand dîner, auquel ont assisté le ministre des affaires étrangères, et les membres turcs et français qui composaient la commission de la révision du tarif français, a été donné à la légation de la République française. M. Djezaïli Mecredich, banquier arménien, et M. Agathon, son neveu, directeur de l'école d'agriculture de San-Stefano, y ont également assisté. Les honneurs de ce dîner et de la brillante soirée qui l'a suivi ont été faits avec la plus exquise courtoisie par M. le général de division Aupick et par Mme Aupick.

— Hier, sir Stratford Canning, ambassadeur d'Angleterre, s'est rendu dans la matinée chez le ministre des affaires étrangères, et a eu une conférence avec ce haut fonctionnaire; sir Stratford Canning a en ensuite une autre conférence avec le Grand-Vézir.

— Sami pacha, inspecteur des provinces de la Roumélie, dont nous avons annoncé le départ prochain, doit quitter demain Constantinople pour se rendre à sa destination.

— Ainsi que nous l'avions annoncé, les décorations du Nichan-Iftichar que la Porte a accordées, il y a quelque temps, à différens hauts fonctionnaires de Grèce, sont parties pour Athènes par le dernier bateau à vapeur français.

— Nous lisons dans les journaux d'Athènes que le prince Gangarin, attaché à la légation russe de Constantinople, qui partit d'ici pour le lieu de ratification de S. M. l'empereur de Russie de l'acte additionnel annexé au traité de commerce conclu récemment entre cette puissance et la Grèce, est arrivé à Athènes dans les premiers jours de janvier. Les mêmes journaux disent que parmi les personnes désignées pour recevoir les décorations accordées à cette occasion par S. M. I., se trouvent pour la Croix de Commandeur de Ste-Anne, M. S. Métaxa, secrétaire de la légation hellénique, à Constantinople, et M. S. Samara, attaché à la même légation.

— Depuis quelques jours, on constate à Constantinople des cas d'apoplexie foudroyante. Nous avons aujourd'hui à en enregistrer cinq. Hassan bey, chambellan de S. M. le Sultan, est mort subitement, mardi dernier, au moment où il allait monter à cheval; le surlendemain est mort de la même manière, Arif éfendi, frère de l'un des secrétaires de S. M., Savfet éfendi, qui était directeur des archives; le même jour sont également morts deux Turcs à Top-Hané, sur la voie publique, et un autre individu dans la rue de Kémérakti.

— On nous écrit des Dardanelles, le 8 janvier :

« Dimanche dernier, 5 du courant, Chérif pacha, venant d'Alexandrie, à bord du pyrosaïque égyptien le *Pervat-Bahri*, fit son entrée dans notre détroit.

« A bord du même bateau avait pris passage le grand Mollah de la Mecque, ainsi qu'une centaine de pélerins, qui venaient des lieux sanctifiés par le Prophète. Demain ces pélerinnages seront admis à la libre pratique et continueront leur route à bord du même steamer pour la capitale.

« Le bateau à vapeur du Lloyd autrichien l'*Orient* a repris ses voyages pour la ligne de Salonique. La réapparition de ce bateau a fait plaisir à tous, car ce bateau on pour mieux dire ses officiers a donné maintes fois preuve de son habileté. »

— Le Président de la République française a rendu un décret le 27 décembre, dont nous extrayons les deux articles qui suivent :

« Art. 1[illegible] A dater du 1[illegible] janvier 1851, les lettres et les journaux originaires de la France, de l'Algérie et des parages de la Méditerranée où la France entretient des bureaux de poste, à destination de la Californie, pourront être dirigés par la voie de l'Angleterre et de l'isthme de Panama. Les lettres et les journaux que les envoyeurs voudront faire diriger par cette voie devront porter, dès les mots par *Panama*, et être affranchis jusqu'à San-Francisco.

« Art. 9. La taxe à percevoir par les bureaux français établis à Alexandrie, Beyrouth, Constantinople, les Dardanelles et Smyrne, sur les journaux à destination ou provenant de la Californie, transis par la voie de l'Angleterre et de Panama, et reçus ou distribués par les dits bureaux, sera de 30 c. par journal.

« Art. 10. Pour jouir des modérations de port accordées par l'art. 9 précédent, les journaux devront être mis sous bande et ne contenir aucune écriture, chiffre ou signe quelconque à la main. Les journaux qui ne réuniraient pas ces conditions seront considérés comme lettres et taxés en conséquence. »

— Le bateau à vapeur de l'Etat le *Tairi-Bahri* qui avait amené Ismel pacha à Smyrne, était de retour mercredi dernier.

— Le bateau à vapeur français de la Cie Rostand le *Bosphore*, arrivé avant-hier de Marseille, avait à bord quelques soldats embarqués à Smyrne.

— Hier a eu lieu le premier bal du Grand-Casin de Péra; et certes, il était impossible de mieux inaugurer le carnaval. Le grand vestibule cachait ses murs au milieu des guirlandes de verdure qui les tapissaient; des vases, des glaces, des riches draperies ornaient les escaliers ruisselans de lumière et conduisant, au milieu des fleurs et du velours qui les couvraient, jusqu'à la grande salle de bal où deux lustres et des candélabres, disposés de distance en distance, reflétaient leurs feux dans les immenses glaces suspendues aux pannaux du salon; l'orchestre occupait une vaste galerie dans le fond; ce grand salon aboutissait par trois portes sans battans au second et deux, à droite et à gauche, à deux petits salons réservés à la causerie et au jeu. L'arrangement du Casin et les changemens qu'il a dû subir pour devenir une magnifique salle de bal, font le plus grand honneur au goût de MM. Safa et Cochini qui se sont faits les ordonnateurs de cette fête et n'ont rien épargné pour la mettre au-dessus de toute comparaison. Ils ont dignement été récompensés de leurs peines par l'admiration de la foule élégante qui dès neuf heures du soir, se pressait dans les salons. De hauts fonctionnaires de la S. Porte, les chefs et attachés des missions avaient été conviés à ce bal, et beaucoup d'entre eux l'ont honoré de leur présence. Ce bal qui restera dans la mémoire des charmantes danseuses qui l'embellissaient, comme un des plus agréables souvenirs de la saison, a duré après un splendide souper servi aux invités jusqu'aux premières clartés du matin.

— Nous donnons le programme du bénéfice de Mlle Penco, sans avoir besoin d'ajouter qu'avec un choix de morceaux aussi variés et de talent si remarquable de notre excellente prima donna, la foule s'empressera d'accourir à cette charmante représentation. 1[illegible] partie: Symphonie à grande orchestre; cavatine d'*Elvira* dans *Ernani*; 2[illegible] acte de *Roberto*. 3[illegible] partie: cavatine de *Rosina* du *Barbiere*; cavatine d'*Odabella d'Attila*, duo de la *Linda: a consolarmi*. 3[illegible] partie: duo de l'*Elixir*; un nouveau pas à trois: duo buffo de l'*Elixir*.

— Dans le courant de la semaine passée, une bande de voleurs armés, au nombre de douze environ, a pillé l'Eglise grecque de San-Stefano; quelque temps avant une semblable tentative avait lieu dans l'Eglise immémoriale nouvellement construite à Macri-keui. Il serait à désirer que la police établît dans cet endroit un poste de cavalerie pour protéger les routes.

— Demain, vers les neuf heures du soir, le feu s'est déclaré à Scutari au quartier de Cifté-Tuhlé. Grâce aux secours qui ont été aussitôt dirigés sur le point menacé, on s'est promptement rendu maître des flammes. On n'a eu à regretter que la perte de la maison dans laquelle le feu avait pris.

(Correspondance particulière.)

ALEP, 21 *décembre*. — On écrit d'Antab, le 1[illegible] décembre :

« La conduite du moutzellim de notre ville, Isaak bey, dans les circonstances critiques du mois passé, a été admirable et au-dessus du tout éloge. Une partie de la populace semblait menacer la ville d'y fomenter les désordres d'Alep; Isaak bey, accompagné de nombreuses patrouilles de troupes irrégulières, ne manquait pas, de jour comme de nuit, de parcourir la ville et d'y maintenir l'ordre le plus parfait. Par l'énergie de son caractère et l'influence de son nom, il sut faire respecter l'autorité souveraine, et déjouer les intrigues des mécontens. Il ne manqua pas de porter toute son attention sur le service de l'établissement sanitaire, afin de protéger la régularité de ses offices, et de garantir l'invulnérabilité. Toute la ville enfin se fait un devoir de rendre justice à sa prudence comme à son énergie dans le gouvernement de cette population, qui, par ce moyen, est apprêté à jouir pleinement des bienfaits des institutions et des vues paternelles du souverain.»

Dis à janvier. — Le gouverneur est très mécontent de la manière lente dont s'opère la restitution des objets volés dans la révolte, parce que, dans ce moment, il avait, de leur restitution, l'influence cachée des grands mêmes du pays et la volonté ferme de le faire échouer dans son entreprise. Il a dit publiquement en plein conseil, que la ville paiera tous les dommages faits aux chrétiens, et qu'il ne croit pas les grands mêmes innocens des horreurs qui se sont passés à Alep. Il reste indépendant et *incorruptible*. Personne ne peut se vanter de le conseiller, ou de l'influencer d'une manière quelconque. La ville est très satisfaite de lui; et on s'attend à le voir déployer des mesures de toute rigueur, quand celles de la douce et de la persuasion seront épuisées. Les gouverneurs d'Antioche, Antab, Killis, etc., ont été appelés à Alep, et de vive voix Mohammed pacha leur a ordonné de faire toutes les recherches nécessaires pour le recouvrement des effets volés, qui ont été expédiés dans leurs districts, pour être ou cachés ou vendus.

NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.

(Paris, 29 décembre.)

Nous lisons dans le *Journal des Débats* du 28 :

« On nous communique de Londres une dépêche du prince Schwartzenberg, datée de Vienne le 7 décembre. Elle n'a été adressée, nous dit-on, qu'à un petit nombre de membres du corps diplomatique autrichien, aux chefs des grandes missions de l'Europe. Cette pièce diplomatique est d'un grand intérêt. Le chef du cabinet impérial de Vienne y rend compte de la pensée intime qui a présidé aux négociations d'Olmütz. Elle semble prouver que c'est à tort qu'on attribue à l'Autriche l'arrière pensée de s'opposer à toute action de la Prusse en Allemagne, et de médiatiser de fait les Etats secondaires. On y voit aussi que le désir d'aider, dans toute l'Allemagne, au rétablissement de la politique conservatrice, a été la raison principale qui a décidé le prince de Schwartzenberg à prêter la main à un arrangement avec la Prusse.

« Il est donc tout simple que les cours secondaires de l'Allemagne n'aient point protesté contre la convention d'Olmütz; et notre correspondant de Francfort était bien informé lorsqu'il affirmait que les bruits répandus à ce sujet n'avaient aucun fondement. Ces cours, au contraire, se sont empressées d'envoyer leurs plénipotentiaires aux conférences de Dresde.

« La dépêche du prince de Schwartzenberg justifie d'ailleurs la confiance que nous avons exprimée dans la politique de l'Autriche pour le rétablissement et le maintien de l'ordre en Allemagne. »

ANGLETERRE.

(Londres, 27 décembre)

Les derniers journaux ne nous ont apportés d'Angleterre rien qui mérite d'être